

Consignes sanitaires basées sur les recommandations de la CNESST¹ et de l'INSPQ² ainsi que des directives du MSSS³. Elles correspondent à celles qui sont précisées dans le guide Travail.

- Les présentes consignes s'appliquent à toutes les personnes étudiantes et à celles ayant un lien d'emploi avec l'UQAM.
- À promouvoir : hygiène des mains et étiquette respiratoire (tousser ou éternuer dans son coude, sans oublier le port du masque lorsque requis).
- Port du masque et distanciation : Les mesures telles que le port du masque, la distanciation (1 mètre) ou l'interposition d'une barrière physique ne sont plus obligatoires, mais demeurent des pratiques recommandées par la CNESST. Le masque demeure obligatoire dans les transports (avion, auto, autobus). Les mesures suivantes sont également recommandées :
 - Cours ou travaux pratiques avec des performances physiques (théâtre, musique, danse, éducation physique, médias, etc.) : favoriser la formation d'équipes stables. Pour des exercices de chant, de projection de la voix ou d'utilisation d'un instrument à vent, maintien autant que possible de la distanciation de 2 mètres. Pour l'évaluation de la capacité à effectuer un effort physique accru où le port du masque n'est pas possible par l'exécutant, le port du masque et de la visière n'est pas obligatoire mais recommandé pour les étudiants qui prennent des mesures physiologiques durant l'épreuve.
 - Dans les réunions et assemblées à caractère obligatoire, il s'agit de faire preuve de souplesse, par exemple en favorisant dans la mesure du possible la distanciation ou le port du masque, ou encore en prévoyant la tenue de réunion en co-modal pour accommoder les personnes qui ont une condition particulière. À cet égard, des équipements portatifs adéquats peuvent être installés à cette fin par le service audiovisuel et la demande doit être adressée à audiovisuel@uqam.ca.
 - Les événements sociaux consécutifs à une soutenance ou un spectacle de fin d'étude ne comportent pas de consignes particulières.
- Ventilation : Pour les rencontres dans un bureau individuel (environ 10m²), si possible, laisser la porte ouverte.
- Nettoyage et désinfection :
 - Éviter le partage des équipements ou objets qui sont en contact avec le visage ou la tête (par ex. micros et casques) et nettoyer après utilisation.
 - Nettoyer les équipements et objets fréquemment utilisés par plusieurs personnes (par ex. claviers et souris de postes collectifs) s'ils sont visiblement souillés. Mettre à disposition des lingettes désinfectantes.
 - Dans le cas de surfaces potentiellement contaminées par une personne présentant des symptômes de la COVID, faire la demande de désinfecter ces surfaces par le 3141.
- Exclusion des personnes qui ont la COVID-19 : voir la page <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/isolement/quand-faut-il-sisoler>. Les personnes ayant contracté la COVID-19 doivent porter le masque pendant au moins cinq jours suivant leur période d'isolement. Celles qui vivent avec une personne ayant contracté la COVID-19 doivent également le porter, et ce, durant 10 jours. Il est également recommandé de consulter l'outil d'évaluation de Québec sur la page <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/isolement/outil-autoevaluation-covid-19>
- Personne à risque de complications en cas de COVID (immunosupprimée, enceinte, ayant une maladie chronique, plus de 70 ans) : dans la mesure du possible, respect de la distanciation de 2 mètres, ou barrière physique ou port du masque. Lors des repas et des pauses, la CNESST recommande de désigner des espaces pour ces personnes.
- Vaccination : pas exigible mais recommandée car, lorsqu'elle est à jour, elle offre une protection accrue contre la maladie⁴. Elle ne dispense pas de suivre les présentes recommandations.
- Pour les sorties sur le terrain, voir le guide des consignes sanitaires respectif. Pour la formation continue, le tutorat ou les stages conduits hors de l'UQAM, respect des règles de l'organisme où ils se tiennent.

Contactez la Santé globale en cas de difficulté d'application de ces mesures de prévention.

¹ https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/ajustements-milieu-travail_0.pdf, tableau mis en ligne et consulté le 4 mai 2022 et <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/questions-reponses-covid-19>, mis en ligne et consulté le 12 mai 2022

² <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3216-mesures-minimales-milieu-travail-hors-milieu-soin.pdf>, page éditée le 26 avril 2022, mise en ligne et consultée le 10 mai 2022

³ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-levee-du-port-du-masque-dans-plusieurs-lieux-publics-pour-le-14-mai-39969>, mis en ligne et consulté le 4 mai 2022

⁴ <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/vaccination/protection-infection-anterieure>, page éditée le 21 avril 2022, consultée le 7 mai 2022